



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 53 du règlement du Conseil communal de Pully (ci-après RCCP), la Commission des affaires régionales et intercommunales (ci-après CARI) à l'honneur de vous présenter le premier rapport de sa jeune existence.

La Commission est composée des personnes suivantes :

- Mmes BAUMANN, BOLOGNINI, KRENGER, KUONEN, MUMENTHALER, SCHRANZ, SÖRENSEN, VIBERT ;
- MM. BURNET, DOMENJOZ, FAVRE, GEOFFROY, JAQUET, ROCHAT.

Sous la présidence de votre serviteur.

Votre commission s'est réunie à trois reprises en séances plénières afin de traiter du Plan d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).

- Le 18 janvier 2010 : elle a suivi la présentation de la Municipalité relative au PALM ;
- Le 23 mars 2010 : elle a traité de son rôle et des objectifs découlant du RCCP ainsi que des attentes de ses membres ;
- Le 27 avril : elle a traité du préavis 05-2010 relatif au crédit d'étude pour le PALM et la réponse à la motion Aguet.

La Commission remercie M. Le Syndic Jean-François Thonney, M. le Municipal Gil Reichen, ainsi que les chefs de services et leurs collaborateurs pour leurs disponibilités et les explications données.

Je tiens également à remercier les membres de la Commission pour leur ouverture et leur engagement.

Bien que la CARI n'ait pu se réunir en 2009, faute d'objet, elle s'est réunie trois fois en quatre mois en 2010. L'activité de la CARI ne va pas s'arrêter ici ou s'activer au gré des préavis municipaux. Bien que juste née, elle désire vivre sa propre existence, en total respect du règlement de notre Conseil. Elle donnera son préavis sur les sujets qui lui sont soumis et sera attentive aux évolutions régionales et intercommunales comme Police, Pompiers, Protection civiles, STEP, fusion de communes, etc.

Conclusion

Après avoir donné un avis favorable au préavis 05-2010 relatif au PALM, la CARI sera attentive à l'évolution de ce sujet dont les choix vont influencer de manière significative plusieurs dizaines d'années à venir.

Elle donnera son avis sur les projets soumis afin que notre Conseil puisse prendre des décisions à la lumière des informations fournies et en finalité jouer son rôle politique.

Pully, le 14 juin

Pour la Commission, le rapporteur-président,
Jean-Marc Chevallaz